

Ministère de l'éducation nationale	Secrétariat Général Direction générale des ressources humaines Sous-direction du recrutement	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
---------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

Troisième concours

DOCUMENTATION

Rapport de jury présenté par Jean-Louis Durpaire

Président de jury

Avant-propos

Cette session du troisième concours de documentation était la troisième mise en œuvre en application de l'arrêté du 29 décembre 2009. Depuis ce texte, les épreuves sont au nombre de deux : l'épreuve d'admissibilité est la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe ; l'épreuve d'admission est la seconde épreuve orale d'admission du concours externe.

Le rapport du jury reprend pour l'essentiel les observations et remarques effectuées pour les épreuves correspondantes du Capes externe-Cafep. Il fournit également les sujets spécifiques de l'épreuve d'admission qui d'ailleurs ne diffèrent pas sensiblement des sujets du Capes externe ; en revanche, comme le prévoient les textes, le questionnement du jury s'élargit à l'expérience professionnelle du candidat de façon à percevoir l'apport au métier de professeur-documentaliste.

Les épreuves d'admission ont été organisées, comme les années antérieures, au CDDP des Hauts-de-Seine, à Boulogne-Billancourt, dans le même cadre et les mêmes lieux que celles du CAPES / CAFEP externe.

Le président du jury

Jean-Louis Durpaire

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY

SOMMAIRE

Le bilan du concours	4
L'épreuve d'admissibilité.....	5
Epreuve d'admission	11
Annexes.....	13
Annexe 1 : arrêté du 29 décembre 2009.....	13
Annexe 2 : sujets de l'épreuve d'admission.....	14
Annexe 3 : composition du jury	16

Le bilan du concours

	Troisième concours public	Troisième concours privé
Nombre des candidats inscrits	384 (477 en 2012)	51 (83 en 2012)
Nombre des candidats présents et non éliminés ¹	108 (113 en 2012)	22 (25 en 2012)
Nombre de postes	20 (15 en 2012)	4 (3 en 2012)
Note sur 20 du dernier admissible	9 (7,5 en 2012)	9 (8,5 en 2012)
Nombre des admissibles	46 (34 en 2012)	10 (7 en 2012)
Nombre des admis	20 (15 en 2012)	4 (3 en 2012)
Moyenne sur 20 du dernier admis	10,5 (11,5 en 2012)	11 (11 en 2012)

Les reçus sont très majoritairement des femmes (2 hommes au total pour 22 femmes aux deux concours confondus).

Sur les 20 reçus au troisième concours public, 1 est un enseignant titulaire, 8 sont des agents non titulaires du MEN, 3 sont des agents de la fonction publique d'Etat d'autres ministères, 1 est un agent de la fonction publique territoriale, 6 sont hors fonction publique/sans emploi, et 1 est étudiant.

Sur les 4 reçus au troisième concours privé, 2 sont des agents non titulaires du MEN, 1 est agent de la fonction publique d'Etat d'autres ministères, 1 est hors fonction publique/sans emploi.

Aucun diplôme n'étant exigé pour se présenter, il n'est pas possible de fournir une photographie des titres possédés.

¹ Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

L'épreuve d'admissibilité

Sujet

http://cache.media.education.gouv.fr/file/capes_externes/17/4/2013_capes_ext_doc_1233174.pdf

En prenant appui sur le texte de Bertrand Calenge, vous exposez votre réflexion sur la définition d'une éthique du documentaliste.

Dans un précédent billet, je m'interrogeais sur les valeurs symboliques attribuées au bibliothécaire par la vox populi (...) et je me suis amusé à vouloir caractériser ces valeurs en 10 items maximum, pouvant être chacun résumé en une phrase lapidaire. Enfin, comme ces valeurs sont en même temps des exigences, je les ai tournées à l'impératif. Et je suis arrivé, au terme de mon petit jeu, à composer ce « décalogue du bibliothécaire ».

1 – Tu voudras identifier les besoins de connaissance dans ta communauté : le travail bibliothécaire n'est jamais disjoint de ses publics. Qu'on exerce dans une bibliothèque de recherche ou dans une bibliothèque publique, ce sont les besoins cognitifs de nos utilisateurs qui guident nos travaux.

2 – Tu vérifieras l'authenticité des savoirs que tu proposes : le bibliothécaire présente cette différence absolue d'avec Internet qu'il source ses informations, en signale les variations et les détournements, en décrit et respecte la singularité.

3 – Tu garantiras la mémoire de ta communauté en son actualité : être bibliothécaire est nécessairement conserver la trace, pour assurer un lien dynamique entre l'hier et le maintenant, faire dialoguer les publics d'aujourd'hui avec les citoyens d'hier comme proposer la parole d'hier à ses contemporains.

4 Tu structureras et organiseras les savoirs : un document (matériel ou numérique) n'est pas une donnée achevée pour le bibliothécaire. Il doit en engager une structuration qui le rendra apte à la dissémination, au regroupement, à l'identification.

5 – Tu proposeras tous les savoirs sans en restreindre aucun de ta propre initiative : qu'un écrit jugé révoltant se présente, il conviendra de le mettre en débat et en confrontation sans l'exclure, les textes proscrits au plus haut niveau par l'autorité collective devant faire l'objet d'une communication particulière.

6 – Tu feras dialoguer ces savoirs par leur mise en relation critique : un bibliothécaire est un créateur de liens hypertextuels. Tout savoir mérite d'être confronté à d'autres par le jeu de dispositions diverses, que ce soit à travers leur apparemment physique, leur organisation en bibliographies, leur confrontation in vivo dans des débats,...

7 – Tu seras médiateur des connaissances en respectant l'individualité des besoins de chacun : être bibliothécaire n'est pas amasser un trésor de savoirs organisés, c'est transmettre. Mais transmettre n'est pas prescrire : le bibliothécaire construit sa proposition de transmission dans le respect de la priorité cognitive de son interlocuteur.

8 – *Tu favoriseras le partage des connaissances : si le bibliothécaire doit être un créateur de liens hypertextuels entre les savoirs, il doit aussi transcrire cette compétence interconnective auprès des publics qu'il sert. Le savoir n'est rien sans ceux qui l'amplifient en se la partageant, car le bibliothécaire tire sa légitimité de la commensalité.*

9 – *Tu engageras ta compétence et ta responsabilité dans les entreprises collectives poursuivant ces objectifs : le bibliothécaire n'est ontologiquement jamais seul, il s'inscrit dans des organisations et des réseaux qui poursuivent collectivement des projets de partage des savoirs, au sein desquels il peut trouver une place active facilitant l'exercice de ses valeurs : au premier chef les autres acteurs de l'entreprise bibliothèque au sein de laquelle il exerce ses talents et dans laquelle il joue une partition coordonnée. et aussi moult associations, consortiums, enseignants, et partenaires divers.*

10 – *Tu veilleras à être toujours curieux des tensions qui agitent la société, et curieux des savoirs d'hier, des savoirs d'aujourd'hui, des projections de l'imaginaire : brassant conjointement le service à une population et une foultitude de savoirs, le bibliothécaire doit garder éveillée la première qualité qui lui sera demandée, une curiosité active et vivante, et universelle. Pour paraphraser Térérence : "comme bibliothécaire, rien d'humain ne m'est étranger".*

Ces valeurs pourraient être qualifiées de compétences en d'autres circonstances. Mais il me semble que ces exigences relèvent d'une autre dimension, toutes et ensemble indissociables de la définition d'une éthique du bibliothécaire, même si l'alchimie de leur combinaison revêt des manifestations très diverses dans l'exercice professionnel.

[...] « Valeurs du bibliothécaire (addendum) : un décalogue ? » Bertrand Calenge. In Bertrand Calenge : carnet de notes. Lundi 12 avril 2012. <http://bccn.wordpress.com/2012/04/16/valeurs-du-bibliothecaire-addendum-un-decalogue/>

Réflexions sur la forme

1 *Nature de l'épreuve* - La demande porte sur la réalisation d'une composition dans le domaine des SIC.

Le constat : Le jury constate que de trop nombreux candidats ne répondent pas à cette demande. Ils fournissent un commentaire ou un résumé du texte proposé en appui ; quelquefois même, une simple paraphrase de ce texte.

Par ailleurs, pour les candidats qui rédigent une composition, le jury constate l'absence de maîtrise des règles formelles sur lesquelles celle-ci repose. Certains répondent à la problématique dès l'introduction, confondant ainsi introduction et conclusion. Ils ne proposent pas de plan ni de définition des concepts clés. Ils fournissent un travail déséquilibré dans le développement des différentes parties le composant. Ils ne rédigent pas une réelle conclusion, souvent par défaut de temps. Enfin, certains affirment des jugements de valeur sans argumentation correcte pour justifier leur prise de position.

Conseil du jury : Avoir bien en tête la définition de ce qui fait la spécificité d'une composition et s'entraîner à l'épreuve en lisant et en écrivant de façon régulière.

Définition de la composition : La composition est un exercice très formel. Il s'agit de répondre à un sujet précis en rédigeant un texte comprenant obligatoirement une introduction,

un développement et une conclusion. La cohérence de l'ensemble est assurée par l'annonce, dès l'introduction, d'une problématique à laquelle il s'agit de répondre dans la conclusion

2 *Spécificité de la composition proposée.* Cette dernière a une originalité puisqu'elle « compose » avec un texte venant en appui du sujet. Il importe donc de savoir exploiter les apports de ce texte qui enferme, en général, la ou les problématiques à soulever dans la composition.

Le constat : Certains candidats oublient complètement le texte. D'autres ne retiennent pas ce qui en fait l'originalité ou en ont une lecture déformante.

Conseil du jury : Il importe de ne pas oublier ce texte dans le développement de la composition, l'émergence de la problématique, la validation (ou pas) des ses arguments ou de ses hypothèses. Le candidat doit donc le lire attentivement avant de commencer son travail d'écriture et s'efforcer de le relire au cours du temps imparti pour l'épreuve. Venant en appui, le rappel du texte devrait être fait régulièrement et apparaître au moins dans chaque partie constituant la composition.

3 *Connaissance de l'auteur* Les textes proposés sont souvent signés par des auteurs connus, au moins dans le domaine des SIC.

Le constat : Le candidat ne peut se tromper s'il situe l'auteur comme un spécialiste des sciences de l'information, de la bibliothéconomie ou de la documentation. Mais cela reste trop vague pour prouver une réelle connaissance de l'auteur.

Conseil du jury : Etre précis en situant l'auteur dans sa spécificité. Le nom de B. Calenge, par exemple, est associé au concept de politique documentaire, au groupe de recherche Poldoc, à la revue *BBF* ou à L'ENSSIB. B. Calenge a écrit de nombreuses monographies. Le situer, c'est aussi savoir citer un ou deux titres. (La même demande porte sur les citations faites par le candidat dans le développement de son texte. (voir infra).

Durant la préparation, repérer les auteurs afin de mieux répondre à l'attente du jury sur ce point. Etablir une sorte de répertoire biographique permettant de connaître un maximum d'auteurs afin de les présenter correctement.

4 *Qualification du texte :* Les spécialistes dressent une typologie des textes qu'il est bon de connaître pour reconnaître, le jour de l'épreuve, le type de texte accompagnant le sujet.

Le constat : Une partie trop infime de candidats porte un regard sur la nature du texte proposé. Il ne s'agit pas de dresser une référence bibliographique. Il s'agit de caractériser le texte dans son originalité (la date, le document-hôte,...). Par exemple, dans le cadre de cette session, il paraissait important de signaler que le texte provenait d'un blog professionnel. La spécificité d'un blog repose sur la personne qui le crée et l'anime et n'engage que sa responsabilité et non celle de l'organisme dans lequel il travaille. Par ailleurs, la forme donnée au texte (décalogue) méritait d'être remarquée et éventuellement commentée.

Conseil du jury : Prendre connaissance des typologies de textes et s'efforcer de classer le texte lu dans l'une ou l'autre des catégories reconnues par les spécialistes. Cela permet de situer le texte proposé en appui et de le spécifier de façon pertinente.

5 *Style ; orthographe ; propreté :* Il est impératif de remettre des copies propres sans ratures et aérées écrites dans une orthographe et un style sans défaut.

Le constat : Sur ce plan là, le jury constate un progrès réel de la part des candidats. Il déplore toutefois la présence d'expressions familières, quelques ratures mal venues...

Conseil du jury : Il est facile d'avoir l'équipement permettant d'effacer ou de gommer les erreurs. S'entraîner à écrire de façon correcte et lisible. Prendre le temps de relire son travail avant de remettre sa copie..

Réflexions sur le fond

Une composition n'est réussie que lorsqu'elle comprend tous les éléments nécessaires d'un point de vue formel et fondamental. N'oubliez pas l'étymologie de ce terme : action de former un tout en rassemblant divers éléments. C'est l'action de mettre ensemble et s'il manque un ou plusieurs éléments, la composition n'est pas bonne.

La composition point par point

1 Introduction

Elle représente l'entrée en matière pour présenter le sujet (sur quoi on écrit). Elle comprend une phrase de présentation, une problématique accompagnée des définitions des termes clés et propose un plan

1.1 Phrase de présentation : Elle doit être brève et permettre d'aller en ligne droite sur le sujet proposé.

Le constat : Trop de candidats encore introduisent leur travail par des phrases banales ou « bateaux » qui pourraient convenir pour tous les sujets. Certains introduisent leur texte en faisant appel à un auteur autre que celui du texte donné. Ce qui est très maladroit. Enfin, certains font pertinemment référence à un fait d'actualité mais se laissent aller à le raconter avec trop de détails...

Conseil du jury : Une possibilité pour introduire un sujet peut consister à le qualifier. Cela oblige le candidat à s'interroger sur la nature de ce dernier. Il existe différents types de sujets. Certains sont techniques, d'autres problématiques... Il faut s'interroger, avant de commencer la composition, sur la nature du sujet qui est proposé.

Le texte de Calenge, par exemple, invite à réfléchir sur l'identité professionnelle des bibliothécaires. Toutes les professions engagent ce type de réflexion. Il y a donc là un sujet qui traverse toutes les professions. D'autres sujets, au contraire, seront très spécifiques, portant sur un point précis des SIC. Il importe donc de le noter. La qualification du sujet peut, en outre, permettre de souligner l'intention de l'auteur du texte qui inspire le sujet donné : polémiquer, témoigner, réfléchir....

1.2 Problématique et définitions : Ensemble des problèmes qui se posent sur un sujet déterminé, la problématique représente le cœur de la composition. Son absence rend le devoir, qui n'est donc plus une composition, sans intérêt pour le lecteur.

Le constat : Il fait l'unanimité des membres du jury qui déplorent soit l'absence totale de problématique soit une formulation pauvre et inconsistante. Parfois, les copies comportent une accumulation de questions souvent redondantes mais qui ne représentent pas une réelle problématique.

Conseil du jury : Une problématique répond souvent aux questions « pourquoi et pour qui ? » « Comment » résoudre le ou les problèmes posé(s) constitue une seconde étape. Il faut se demander pourquoi l'auteur écrit.

Par exemple, on peut se demander pourquoi B. Calenge écrit sur les valeurs du bibliothécaire alors qu'il existe déjà de nombreux codes, chartes ou manifestes portant sur l'éthique. (Rappelons que l'IFLA a mis en ligne, en août 2012, un "*Code of Ethics for Librarians and other Information Workers*" dans lequel elle recense quarante codes de déontologie nationaux pour bibliothécaires documentalistes parus dans le monde entier) ? Qu'apporte-t-il de nouveau ? Pourquoi écrire *maintenant* ?... Cette interrogation permet de poser des hypothèses telles que, par exemple, l'impact du numérique sur le métier.

Poser la problématique permet de faire le point sur le sens des mots utilisés. De quoi parlons-nous et parlons-nous bien de la même chose ? Plus que tout autre, un documentaliste est conscient de la richesse du langage naturel et des risques d'ambiguïté que cette richesse comporte. C'est pourquoi il faut toujours définir les concepts clés qui expriment le sujet et le texte.

Le constat. Il fait ici aussi l'unanimité des membres du jury : très peu de candidats définissent les mots du sujet, supprimant ainsi une étape incontournable pour apporter la consistance dans le développement de leur composition.

Par exemple, le texte et le sujet exigeaient que soient définis les termes de morale, de déontologie, d'éthique et de valeurs. Ces définitions permettent de mettre en évidence leur communauté sémantique mais d'en dire aussi la spécificité. Par exemple, le terme de valeur devait faire l'objet d'une remarque soulignant qu'une valeur, c'est à la fois une référence et une préférence (conflit de valeur et cas de conscience). De plus, ici, le terme de définition méritait un examen sémantique puisqu'il permettait de comprendre la démarche intellectuelle de B. Calenge, à la recherche des valeurs propres aux seuls bibliothécaires.

Conseil du jury : Le jury n'attend pas de définitions académiques des concepts clés. Il attend que le candidat précise ce qu'il entend par les mots qu'il utilise pour composer. Pour cela, il convient de s'entraîner à élaborer une définition. Cela consiste à en lire, mais aussi à confronter sa définition avec celle d'un outil terminologique général (*Le Trésor de la langue française*, par exemple) ou spécialisé (*Vocabulaire de la documentation*).

1.3 *Plan*. Il existe plusieurs façons pour construire une composition. Le choix du plan doit être simple et cohérent. Il doit être suivi, les parties qui le composent doivent être équilibrées et apparaître clairement.

Le constat : Peu de compositions n'ont pas de plan annoncé. Peu également ne le suivent pas. Les observations du jury portent plutôt sur la complexité des plans proposés. La qualité d'un plan réside dans sa simplicité. Il peut être très classique comme dans toute écriture scientifique : thèse, antithèse et synthèse.

Conseil du jury : Proposer le plan le plus simple et clair possible. Ne pas rechercher l'originalité. Il convient donc d'exposer le plan et les raisons qui conduisent à le construire ainsi.

2 *Développement*

Une composition est une démonstration. La réflexion autour de la problématique conduit à donner les arguments qui vont dans le sens ou le contre sens des propositions de solutions pour résoudre le problème énoncé.

Pour cela il faut se servir du texte, mais faire également appel à des auteurs pour conforter ou, au contraire, contester les arguments présentés. Ces auteurs doivent être correctement désignés ainsi que la source de leurs affirmations.

Le constat : Peu de candidats font une réelle démonstration. Peu argumentent réellement sur les idées avancées ou vont au bout de leurs réflexions. Trop souvent, les candidats donnent l'impression de « placer » un passage pré-préparé, sans lien réel avec les arguments avancés. Enfin, beaucoup ne citent aucun auteur ni fait ou événement.

Conseil du jury : Une composition est une construction. Mais c'est aussi un engagement. Les affirmations doivent être étayées et assurées. Un jury ne pénalise jamais une prise de position qui respecte, bien sûr, les valeurs de la République. Il est possible, par exemple, ne pas être d'accord avec toutes les affirmations de B. Calenge telle que celle qui porte sur la censure, par exemple ; ou de détecter des valeurs absentes dans ce *Décatalogue*, telles que, par exemple, le devoir de se former tout au long de la vie.

Par ailleurs, citer des auteurs ou des événements témoigne d'une culture générale et professionnelle. Pour cela, il convient de lire beaucoup, de consulter les sources professionnelles de façon régulière, de se tenir au courant des salons, conférences, journées d'études... qui permettent aux professionnels de l'information de se retrouver pour débattre. Ne pas oublier le dixième commandement : le documentaliste doit avoir une curiosité active.

3 Conclusion

Tout aussi importante que l'introduction, la conclusion comprend deux principales parties : elle pose un bilan du travail effectué. Elle ouvre sur une nouvelle voie de réflexion ou de recherche. L'introduction pose l'interrogation, base du ou des problèmes soulevés. La conclusion y répond en établissant une évaluation des arguments posés pour conforter la prise de position du candidat. Dans le même élan, la conclusion ouvre sur une voie originale et complémentaire non abordée dans la composition mais qui pourrait être envisagée dans un autre travail.

Le constat : les candidats n'accordent pas la même importance à la conclusion qu'à l'introduction. Pourtant ces deux parties ont le même « poids » puisqu'elles se répondent en écho. Trop de copies comportent des conclusions bâclées, souvent par défaut dans la gestion du temps. Trop de candidats oublient leur problématique écrivant ainsi une conclusion inutile.

Conseil du jury : Il faut d'abord bien comprendre l'importance de la conclusion. Comme l'indique son étymologie, une conclusion « clôt » le problème ouvert par l'introduction. Ne pas faire de conclusion revient donc à ne pas achever sa composition.

Epreuve d'admission

Les candidats se sont vu proposer les deux sujets suivants figurant en annexe 2.

Les modalités de l'épreuve sur dossier permettent d'aborder la culture générale et scientifique du candidat, ainsi que ses connaissances et sa posture comme professionnel et fonctionnaire de l'Etat. Des candidats éprouvent des difficultés à se remobiliser pour la deuxième partie de l'épreuve, le temps imparti à l'exposé de dix minutes y est en général moins bien respecté.

Conseils pour l'ensemble de l'épreuve

Equilibrer les deux parties de la question et ne pas oublier le barème retenu : une première partie sur 14 points et l'autre sur 6 points.

L'utilisation des deux heures et demie de préparation doit faire l'objet d'une réflexion de la part des candidats. Il faut lire et relire très attentivement les documents, les souligner et les surligner au besoin, les évaluer, les hiérarchiser, les croiser, bref les analyser en profondeur. L'appel à la mémoire et à la culture personnelle est indispensable afin d'étayer la réflexion par des références théoriques ou pratiques qui montrent au jury l'existence d'une authentique culture.

Ne pas hésiter à valoriser son parcours personnel qui doit être considéré comme une force. Rappelons que l'arrêté qui fixe les épreuves du troisième concours indique : « L'épreuve d'admission doit en outre permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles dans ses réponses aux questions du jury. »

Observations relatives aux exposés

L'attitude de communication avec le jury est appréciée : il est préférable de ne pas lire ses notes et de regarder le jury.

Des candidats ont cherché à « faire passer » un maximum d'éléments et de vocabulaire dans une énumération parfois éloignée du sujet, aux dépens d'une réflexion personnelle construite à partir de quelques points essentiels choisis.

La présentation formelle des documents est parfois trop longue. Les documents doivent venir en appui du développement. Certains confondent analyse du texte et paraphrase des documents. La présentation des documents se prolonge rarement par une étude approfondie de ces documents.

Le jury attend une capacité à réfléchir, à s'adapter à une situation ou un problème précis, plutôt que des connaissances pointues dans tous les domaines. Les bons exposés mettent en relation et en perspective tous les textes ; c'est ce travail qui permet aux candidats d'annoncer une problématique claire et synthétique et ainsi de structurer l'exposé.

Une réelle culture professionnelle, une bonne connaissance du système éducatif sont indispensables : il convient de ne pas rester dans des généralités ou des catalogues de mots-clés, de ne pas plaquer toutes ses connaissances mais de les citer à bon escient, de s'appuyer sur des données fiables et de trouver les exemples pertinents.

On peut conseiller aux candidats de s'imprégner des grandes questions d'actualité qui traversent aujourd'hui le monde de l'Éducation, de faire le lien entre elles, de manière à avoir une vision d'ensemble cohérente des dispositifs mis en place.

Observations sur les entretiens

Le niveau de langue laisse trop souvent à désirer, certains candidats semblent même oublier qu'ils sont en face d'un jury de concours, ce qu'illustrent certaines de leurs mimiques et expressions très familières.

Au troisième concours, les questions du jury sont élargies à l'expérience professionnelle du candidat. Le jury attend un regard réflexif sur les acquis, ce qui suppose une préparation particulière ; lorsque les candidats s'en tiennent à une simple description de pratiques, le jury invite à un approfondissement.

Annexes

Annexe 1 : arrêté du 29 décembre 2009

ÉPREUVES DU TROISIÈME CONCOURS DU CAPES

Section documentation

A. – Épreuve d’admissibilité

Première épreuve écrite d’admissibilité du concours externe du CAPES de documentation (coefficient 3).

B. – Épreuves d’admission

Seconde épreuve orale d’admission du concours externe du CAPES de documentation (coefficient 3).

L’épreuve d’admission doit en outre permettre au candidat de démontrer qu’il a réfléchi à l’apport que son expérience professionnelle constitue pour l’exercice de son futur métier et dans ses relations avec l’institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles dans ses réponses aux questions du jury.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=32D96207A1DB1800F725E5AACD E9CB25.tpdjo06v_3?cidTexte=JORFTEXT000021625818&dateTexte=&oldAction=rechJO &categorieLien=id

Annexe 2 : sujets de l'épreuve d'admission

EPREUVE D'ADMISSION SUR DOSSIER

1^{ère} partie (14 points) : exposé suivi d'un entretien avec le jury

Présentation n'excédant pas 20 minutes, entretien avec le jury : 20 minutes

Sujet : Partenariats

Document 1-1 : Le partenariat : histoire et essai de définition. MERINI Corinne. Actes de la journée nationale de l'OZP. 2001. <http://www.ozp.fr/IMG/pdf/merini.pdf>

Document 1-2 : Rentrée scolaire 2012-2013. Information des parents

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61049

Document 1-3 : Le numérique, levier d'intégration sociale et de communication vers les familles. AJ. 4/12/12. <http://www.ludovia.com/news-257-1740.html>

2^{ème} partie (6 points) : présentation n'excédant pas 10 minutes, entretien avec le jury 10 minutes

A partir du document suivant et de vos connaissances, vous répondrez à la question suivante : Professeur-documentaliste en collège, le chef d'établissement vous indique que l'accès aux réseaux sociaux, Facebook et Twitter pour l'ensemble des élèves et des personnels sera désormais interdit. comment après analyse le fonctionnaire d'Etat doit-il réagir ?

Document 2 : Ministère de l'éducation nationale. La protection des mineurs sur Internet.

<http://www.education.gouv.fr/cid141/la-protection-des-mineurs-sur-internet.html>

Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010) : l'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture scientifique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes scolaires ;
- sa réflexion sur les finalités de la documentation et de ses relations avec les autres disciplines.

Les dossiers proposés aux candidats portent sur des questions diversifiées permettant d'aborder les dimensions du métier de documentaliste ainsi que les connaissances théoriques qui lui sont nécessaires.

« L'épreuve d'admission doit en outre permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles dans ses réponses aux questions du jury ».

EPREUVE D'ADMISSION SUR DOSSIER

1^{ère} partie (14 points) : exposé suivi d'un entretien avec le jury

Sujet : autonomie, responsabilisation et maison des lycéens

Document 1-1 : Développer l'autonomie et l'implication des élèves dans la vie quotidienne du lycée, Marie –Odile Nouvelot (extrait)

http://epic.educagri.fr/fileadmin/user_upload/Bibliotheque/publications/1methodologie/Com_Montpellier_MON.pdf

Document 1-2 : La maison des lycéens, circulaire du 4/2/2010

<http://www.education.gouv.fr/file/cid504474/mene1002839c.html>

Document 1-3 : L'engagement citoyen dans la MDL, Olivier Genoux

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/spip.php?article7150>

2^{ème} partie (6 points) : présentation n'excédant pas 10 minutes, entretien avec le jury 10 minutes

A partir du document suivant et de vos connaissances, vous répondrez à la question suivante :

Le principal de votre établissement d'exercice vous demande de proposer une charte d'accueil des élèves au CDI. Comment procédez-vous pour établir ces propositions en agissant en fonctionnaire de l'Etat, et de manière éthique et responsable ?

Document 2 : Refondons l'école de la République, Rapport de synthèse de la concertation octobre 2012, extraits)

Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010) : « interrogation portant sur la compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

« L'épreuve d'admission doit en outre permettre au candidat de démontrer qu'il a réfléchi à l'apport que son expérience professionnelle constitue pour l'exercice de son futur métier et dans ses relations avec l'institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles dans ses réponses aux questions du jury ».

Annexe 3 : composition du jury

DURPAIRE	Jean-Louis	INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE Président
CAINE	Michèle	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL Vice- présidente
VIN-DATICHE	Didier	INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE Vice- président
PUIMATTO	Gérard	PROFESSEUR AGREGE Secrétaire général
ABSALON	Frédéric	PROFESSEUR CERTIFIE
ANNE	Julie	PROFESSEUR CERTIFIE
ASSEMAN	Mathieu	PROFESSEUR CERTIFIE
AUBRUN	Xavier	PROFESSEUR CERTIFIE
AUGE	Véronique	PROFESSEUR CERTIFIE
BARBOT	Christophe	PROFESSEUR CERTIFIE
BERTONECHE	Jérôme	INGENIEUR DE RECHERCHE
BEVORT	Evelyne	PROFESSEUR AGREGE
BILAK	Anne	PERSONNEL DIRECTION
BLANQUET	Marie-France	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
BONHOMME	Brigitte	CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES PRINCIPAL
BOUILLON	Didier	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
BOURDIN	Loïc	PERS. DIRECTION
BOYER-ROCHE	Marie-Claude	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
BROUDOUX	Evelyne	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
BRUILLARD	Eric	PROFESSEUR DES UNIVERSITES
BRUN	Daniéla	PROFESSEUR CERTIFIE
CANET	Florence	PROFESSEUR CERTIFIE
CANN	Valérie	PROFESSEUR CERTIFIE
CHABRONNERIE	Viviane	PROFESSEUR CERTIFIE
CHALLET	Pascal	PROFESSEUR CERTIFIE
CHARVIN	Sylvette	PROFESSEUR CERTIFIE

CHAUSSARD	Nathalie	PROFESSEUR CERTIFIE
COHADE	Claude	PROFESSEUR CERTIFIE
COQUET	Christophe	PROFESSEUR CERTIFIE
CYPRIEN	Nicole	PERS. DIRECTION
DANEL	Pierre	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
DECROIX	Sylvie	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE
DELANNOY-MASCLET	Anne	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE
DEMONCEAUX	Sophie	PROFESSEUR CERTIFIE
EPAIN	Jean-Baptiste	PROFESSEUR CERTIFIE
FERLAY	Estelle	PROFESSEUR CERTIFIE
FOUACE	Sophie	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
FRIZZOLE	Jean-Marie	PROFESSEUR CERTIFIE
GANTE	Frédéric	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
GOSSIN	Pascale	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES
GROGNET	Thierry	INSPECTEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES
GUESNON	Agnès	PROFESSEUR CERTIFIE
HERVOUET	Claudine	CONSERVATEUR BIBLIOTHEQUE
ILEF	Irène	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
IVERN	Maryse	PROFESSEUR CERTIFIE
JACQUEMIN	Bernard	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
JEHEL	Sophie	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES
KENNEL	Sophie	PROFESSEUR CERTIFIE
LA FONTAINE	François	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
LAHORGUE	Jean-François	PROFESSEUR CERTIFIE
LAURENT	Franck	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
LESINCE	Magali	PROFESSEUR CERTIFIE
MALKI	Souad	PROFESSEUR CERTIFIE
MARC	Nathalie	PERSONNEL DIRECTION
MOLLIER	Jean-Yves	PROFESSEUR DES UNIVERSITES
MONTEL-ROUX	Evelyne	PROFESSEUR CERTIFIE
MOUREN	Didier	PROFESSEUR CERTIFIE
NOE-BIZAIS	Blandine	PROFESSEUR CERTIFIE
PALLEC	Bernard	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL

PANELAY	Isabelle	PERS. DIRECTION
PASTOR	Geneviève	PROFESSEUR CERTIFIE
PELLE	Jean-Jacques	ADMINISTRATEUR
PLUMELLE	Bernadette	PROFESSEUR CERTIFIE
POULAIN	Isabelle	PROFESSEUR CERTIFIE
POUPET	Christophe	PROFESSEUR CERTIFIE
RABEAU	Anne	PROFESSEUR CERTIFIE
RAOUL-REA	Blandine	PROFESSEUR CERTIFIE
RAYNAUD	Marie-France	PROFESSEUR CERTIFIE
REVERCHON-BILLOT	Michel	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
RIGOUT	Maria Carmela	PROFESSEUR CERTIFIE
RIMANE	Juliana	INSPECTEUR GENERAL
RIVANO	Pierre	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
SAPET-REVERDY	Christine	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
SASSI	Dominique	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
SCHOLTES-FOURNIER	Valérie	PROFESSEUR CERTIFIE
SEDBON	Alain	PROFESSEUR DES ECOLES
TAGI	Ludivine	PROFESSEUR CERTIFIE
THIAULT	Florence	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
THOMAS	Jean-Paul	PROFESSEUR CERTIFIE
TUCHAIS	Denis-Claude	PROFESSEUR CERTIFIE
VERAN	Jean-Pierre	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL
VILLEMONTAIX	François	MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES.
WOZNIAK	Véronique	INSPECTEUR MIN AGRICULTURE
ZARKA	Yves	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL